



Circulaire n°117

Le 28/07/2010

AUTORISATION DE FRACTIONNEMENT DE L'EMBUTONE RL

L'administration vient d'autoriser le fractionnement suivant :

Embutone RL 400

Les conditions d'emploi sont :

Une application à la dose de 4,5 L/ha (1800 g ma/ha maximum)

Ou

Deux applications suivies de 2,25 L/ha (1800 g ma/ha maximum)

Embutone RL

Les conditions d'emploi sont :

Une application à la dose de 6 L/ha (1800 g ma/ha maximum)

Ou

Deux applications suivies à la dose de 2,5 L/ha (1500 g ma/ha maximum).

Equivalence : 1 L Embutone RL = 0,75 L Embutone RL 400

APPLICATION CONTRE LES DICOTYLÉDONES

*Pas de traitement par température > à 25°C
Nécessité d'une bonne hygrométrie
Volume d'application 300 l/ha*

Application au stade feuille cotylédonnaire à 1 feuille trifoliée de la luzerne

Possibilité de deux applications successives pour les mélanges cités ci-dessous

Lentagran 0,5 kg/ha + Embutone RL 400 1,9 L/ha

Ou

Basagran SG 0,3 kg/ha + Embutone RL 400 1,9 L/ha

Ou

Lentagran 0,5 kg/ha + Basagran SG 0,3 kg/ha

A
G
R
O
N
O
M
I
E

L
U
Z
E
R
N
E



RAPPEL DE LA CIRCULAIRE N°116

Application au stade 1-2 feuilles trifoliées de la luzerne

Basagran SG 0,4 à 0,6 kg/ha + Embutone RL 400 3 L à 3,75 L/ha

Ou

Lentagran 1 kg/ha + Embutone RL 400 3 à 3,75 L/ha

Ou

Lentagran 1 kg/ha + Basagran SG 0,4 à 0,6 kg/ha

Ou

Embutone RL 400 à 4,5 L/ha

Application contre les graminées (repousses d'escourgeon...)

Détruire les graminées à partir du stade 3 feuilles de la repousse. Attendre que le maximum de repousses soient levées mais intervenir avant qu'elles ne concurrencent trop la luzerne. Les produits commerciaux disponibles sont à base de quizalofop éthyl (Targa D+), clétodime (Ogive) et cycloxydine (Stratos Ultra).

Ogive à partir de 0,4 L/ha (DAR 240 jours)

Ou

Targa D+ (ou Pilot) à partir de 0,4 L/ha + huile

Ou

Stratos Ultra à partir de 2 L/ha

Avertissement

Consulter l'étiquetage du bidon avant toute décision d'application et ce quel que soit le produit. Respecter rigoureusement l'homologation, les consignes d'application et plus particulièrement vérifier les délais avant récolte.

Pour tout complément d'information concernant l'homologation des produits commerciaux, consulter la base e-phy sur <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>, rubrique usage luzerne.